RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : MIDA ADD 412 KO
Code du produit : 1078
Type de produit : Détergent
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations professionnelles
Utilisation de la substance/mélange : Additif pour solution NEP

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Christeyns France S.A.
rue de la Maladrie 31
44120 VERTOU - France
T +33 (0)240 80 27 27 - F +33 (0)240 03 09 73
health-security@christeyns.fr - www.christeyns.com

Distributeur

Christeyns GmbH (CH)
Baarerstrasse 95
6302 Zug - Switzerland
T +41 41 2521616
info@christeyns.com - www.christeyns.com

Distributeur

Christeyns NV
Afrikalaan 182
9000 GENT - Belgium
T +32 (0)9/ 223 38 71 - F +32 (0)9/ 233 03 44
info@christeyns.be - www.christeyns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver le visage, les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Composant	
Alcohol ethoxylated	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Cumène sulfonate de sodium (15763-76-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide (L+) lactique (79-33-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide phosphano -butane-tricarboxylique (37971-36-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcohol ethoxylated	(N° REACH) exemption polymer	10 – 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg bodyweight) Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS) 15763-76-5 (Einecs nr) 239-854-6 (N° REACH) 01-2119489411-37	1 – 3	Eye Irrit. 2, H319
Acide (L+) lactique	(Numéro ° CAS) 79-33-4 (Einecs nr) 201-196-2 (N° REACH) 01-2119474164-39	1 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Acide phosphano -butane-tricarboxylique	(Numéro ° CAS) 37971-36-1 (N° REACH) 05-2115916380-54	1 – 3	Met. Corr. 1, H290 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.

Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Non classé.

Effets aigu de peau : Non classé.

Effets aigu des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 – 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol	
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA) [1]	300 mg/m³
MAK (OEL TWA) [2]	50 ppm
KZGW (OEL STEL)	300 mg/m³
KZGW (OEL STEL) [ppm]	50 ppm

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	310 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	1,67 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	37,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,74 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4168 mg/l

Cumène sulfonate de sodium (15763-76-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	136,25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	26,9 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	3,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,6 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	68,1 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,23 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,023 mg/l

PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,3 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,862 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0862 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,037 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
lunettes de protection (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Equipement spécial de sécurité:
Pas de vêtement de travail spécialement recommandé

Protection des mains:
Port de gants de ménage recommandé. EN 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Pas nécessaire

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Etat physique/Forme	: Liquide.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point/intervalle de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'autoinflammation	: Pas disponible

Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 2,5 – 4
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Eau: 100% (20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de la vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Densité	: Pas disponible
Densité relative	: 1,01 – 1,04
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 4 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Alcohol ethoxylated	
DL50 orale rat	> 300 (300 – 2000) mg/kg

Acide (L+) lactique (79-33-4)	
DL50 orale rat	3543 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 7,94 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 2,5 – 4

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 2,5 – 4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Alcohol ethoxylated	
CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1 – 10 mg/l

Acide (L+) lactique (79-33-4)	
CL50 - Poisson [1]	130 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	130 mg/l
ErC50 algues	2800 mg/l
NOEC (aigu)	1900 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

MIDA ADD 412 KO	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Alcohol ethoxylated	
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,16 g O_2/g substance

Acide (L+) lactique (79-33-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide (L+) lactique (79-33-4)	
Log Poe	-0,62
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Acide (L+) lactique (79-33-4)	
Ecologie - sol	Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Alcohol ethoxylated	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Cumène sulfonate de sodium (15763-76-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide (L+) lactique (79-33-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide phosphano -butane-tricarboxylique (37971-36-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV	: 4 %
Recommandations du CESIO	: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Autres informations, restrictions et dispositions légales	: Non concerné par les conditions de restriction _ ANNEXE XVII.

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:	
Composant	**%**
agents de surface non ioniques	15-30%
phosphonates	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Règlement CE 1272/2008 et ses modifications.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.